



Sony Ericsson Xperia Arc



jusqu'à
40€
remboursés

dans la limite du prix d'achat du mobile avec souscription simultanée à un forfait Bouygues Telecom (hors forfait bloqué), ou pour un réengagement à l'un de ces forfaits.

Offre valable du 22/08 au 02/10/2011. Avec un engagement 12 mois minimum. Voir détails et conditions sur le coupon ci dessous.

Offre accessible aux professionnels (sur présentation d'un n° SIREN)

bouyguestelecom.fr



Jusqu'à 40€ remboursés pour l'achat d'un Sony Ericsson Xperia Arc dans la limite du prix d'achat et la souscription simultanée ou un réengagement à un Forfait non bloqué avec engagement 12 mois minimum.

Du 22/08 au 02/10/2011. Engagement 12 mois minimum.

- Remplissez le coupon ci-contre ou sur papier libre avec vos nom, prénom et adresse, N° de téléphone mobile en précisant : "ODR 40€ Forfait - Sony Ericsson Xperia Arc - Rentrée 2011" en lettres majuscules.
- Joignez impérativement :
 - une copie du formulaire de souscription à l'offre choisie ou de votre avenant de renouvellement,
 - une copie de la facture d'achat du coffret ou ticket de caisse en entourant la date d'achat, le montant et la référence du mobile,
 - une copie du code IMEI et l'original du GENCOD visibles sur la tranche du coffret,
 - un RIB, RIP ou RICE.
- Renvoyez le tout sous enveloppe suffisamment affranchie au plus tard le 22/10/2011 à l'adresse suivante :

**ODR 40€ Forfait - Sony Ericsson Xperia Arc - Rentrée 2011
TESSIM N°14204 - TSA 30032 - 78082 YVELINES CEDEX 9**

Vous serez remboursé par virement bancaire ou lettre-chèque dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception de votre demande complète, lisible et non raturée. Vous serez averti par SMS du montant et du mode d'attribution de votre remboursement. Pour consulter l'état d'avancement de votre dossier, appelez le 0 825 038 038 (0,15€ TTC/min depuis un poste fixe) disponible 24h/24, 7j/7.

Offre limitée à un seul remboursement par numéro de téléphone mobile et soumise à la non résiliation dans les 7 jours suivant l'activation de la ligne. Toute demande non conforme ne sera pas prise en compte. Remboursement par lettre-chèque si absence de RIB, RIP ou RICE. Valable dans la limite de 4 remboursements maximum par RIB (dans le cas d'un remboursement par virement bancaire) ou par adresse postale (dans le cas d'un remboursement par lettre-chèque).



ODR 40€ Forfait - Sony Ericsson Xperia Arc - Rentrée 2011
Coupon-réponse à remplir dans son intégralité, en lettres majuscules et à retourner à l'adresse indiquée ci-contre.

Déjà client Nouveau client

MME MLLE M.

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE
(à remplir par les Professionnels exclusivement)

N° SIREN (à remplir par les Professionnels exclusivement)

Adresse

Code postal Ville

N° de mobile (pour vous avertir du remboursement)

N° IMEI

Adresse e-mail @

Date d'achat / /

Conformément à la loi n° 78-17 du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition auprès de Bouygues Telecom, Informatique et Libertés, Directeur des systèmes d'information, 20 quai du Point du Jour, 92640 Boulogne-Billancourt Cedex. Sauf opposition à la même adresse, les informations contenues dans la présente demande sont utilisées par Bouygues Telecom pour l'exploitation et la promotion de son service (hors courriers électroniques) et, le cas échéant, de ses partenaires. Si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations commerciales de Bouygues Telecom par courrier électronique (SMS/e-mail ou portable/message sur répondeur), appelez gratuitement le 603 depuis votre portable.